



Déclaration du SNUipp-FSU à la CAPD du 7 Novembre 2016

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Cette CAPD est un moment important et attendu des collègues. La revalorisation de leur salaire par le biais des promotions est primordiale. Les quelques collègues restés instituteurs ne profitent pas de cette revalorisation au choix ou au mi-choix, du fait du nombre de collègues trop peu important. Le SNUipp-FSU vous demande que ces derniers soient tous promus au rythme le plus rapide. D'ailleurs, pour le moment, aucune réflexion sur cette catégorie de personnel n'a été menée au Ministère dans le cadre du PPCR.

La formation continue hors animations en circonscription reste le parent pauvre de l'Education Nationale avec très peu de stages proposés.

On constate enfin que les maintiens de notes en fonction de la grille départementale s'estompent enfin après de nombreuses années. Le SNUipp-FSU s'interroge sur la situation d'autres collègues qui viennent d'être inspectés et qui craignent un second maintien de note afin de respecter la grille départementale. Pouvez-vous nous affirmer que cela n'est pas possible ?

Lors de l'audience que vous nous avez accordée, nous vous avons fait part de la difficulté d'obtenir, dans toutes les circonscriptions, le calendrier prévisionnel avec les dates des animations pédagogiques. Cette situation avait déjà été évoquée l'an dernier à la même époque. Pouvez-vous nous dire si les calendriers vont enfin être donnés aux collègues rapidement ?

De plus, le SNUipp-FSU vous demande que soit accordée la possibilité aux collègues habitant en dehors de leur circonscription de pouvoir participer aux animations pédagogiques proches de leur lieu d'habitation, afin d'éviter de longs trajets. *Par exemple, une collègue amiénoise, rattachée à une école de la circonscription d'Abbeville a fait la route au départ d'Amiens pour assister le 12 octobre à la visio conférence de Canopé au lycée d'Abbeville alors qu'elle aurait pu se rendre à Amiens à la conférence de Canopé en direct! Cela lui aurait évité de la route, de la fatigue, et des frais à l'administration!*

Dans le contexte d'alertes attentats, une réactivation de la formation aux gestes de 1ers secours nous semble indispensable. L'avez-vous envisagée pour nos collègues ?

Nous avons été surpris de la position de la Ville d'Amiens concernant l'accueil des élèves dans les écoles. Depuis la rentrée scolaire, et la mise en place du plan vigipirate, un adulte filtre les entrées des élèves dans les établissements. C'est souvent une Atsem qui se chargeait de cette vigilance, dans une large majorité d'écoles maternelles. Or la Municipalité d'Amiens refuse qu'elle continue d'exercer ce rôle. Comment les collègues

vont-ils pouvoir à la fois assurer l'accueil des élèves à la porte de l'école et en classe ? Est-il possible d'intervenir auprès de la municipalité d'Amiens pour que l'équipe pédagogique (Atsem et enseignants) puissent organiser cet accueil plus sécurisé en toute liberté ?

Lors du groupe de travail académique sur la direction d'école, le doyen des IEN nous a dit qu'une nouvelle messagerie serait disponible au 1er octobre. Or rien n'est encore arrivé. Devons-nous attendre que le CTA valide le protocole de simplification administrative pour que celle-ci soit fonctionnelle ?

Des collègues nous ont fait part de différents fonctionnements du pôle ressource, pour les demandes d'aide au RASED. Les dossiers déposés ne peuvent pas toujours être examinés lors de la première réunion du pôle ressource, faute de temps. Que se passe-t-il pour les élèves et les enseignants qui souhaitent voir démarrer une aide spécialisée ? Faut-il attendre la seconde réunion qui peut se dérouler un mois plus tard ? Nous avons anticipé ces questionnements lors de la présentation de la Charte Rased. Nous aimerions que nos craintes soient réellement dissipées.

Enfin, la participation des collègues et des élèves aux cérémonies du 11 novembre reste de la responsabilité unique des collègues. Aucune pression n'est acceptable. Nous vous demandons, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, de bien vouloir rappeler que la participation aux cérémonies relève du libre choix des équipes pédagogiques.